



# URGENCES ET TRAVAIL ALLO - SECOURS

## RAPPEL DES CONSIGNES

- Pour les accidents graves, le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) doit être prévenu en priorité.

En l'absence de SST et dans tous les cas suivre les consignes ci-dessous :

- **PROTEGER**

la victime et son entourage, éviter un autre accident (arrêter les machines, couper le courant etc..)

- **ALERTER OU FAIRE ALERTE**

- **PRÉCISER**

- son nom et son numéro de téléphone
- préciser le lieu de travail, la situation de l'atelier ou du chantier
- le nombre de victimes l'état :

Le blessé parle	oui	non
Le blessé saigne	oui	non
Le blessé respire	oui	non
Le blessé se plaint	oui	non

- ne pas raccrocher le premier
- aller attendre les secours à l'endroit convenu
- prévenir les responsables de l'entreprise ou de l'atelier
- ne pas prendre l'initiative de transporter soi-même le blessé

- **SECOURIR**



SAMU



APPEL  
D'UN  
PORTABLE



POMPIERS

## PLAIES, COUPURES

Allonger la victime.

**En cas de saignement abondant** comprimer la plaie avec un tampon hémostatique ou un chiffon propre (PAS DE GARROT), appeler les secours.

## FRACTURES

Ne pas déplacer la victime, appeler les secours.

## MALAISES, PERTE DE CONNAISSANCE

Allonger la victime, vérifier si la victime respire, dégager les voies aériennes supérieures si besoin.

## BRÛLURES

Refroidir sous l'eau 5 minutes au minimum.



### Important

Tout accident du travail doit faire l'objet d'une déclaration, même s'il paraît bénin et n'entraîne pas d'arrêt de travail. Cette déclaration doit être faite le jour même de l'accident par l'employeur (triptyque de soins ou registre des accidents bénins).